



**CONVOCATION DES REPRESENTANTS DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU COMITE PUY DE DOME DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021 A 14H30

ARTENIUM, 4 Parc de l'Artière 63122 CEYRAT

Ordre du jour :

- Mot de bienvenue du Président
- Approbation du PV de l'assemblée générale du 05 juillet 2020
- Rapport moral du Président
- Rapport de trésorerie avec présentation et approbation des comptes au 31/08/2021
- Présentation du budget prévisionnel 2021/2022
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Présentation et approbation du règlement financier
- Questions diverses (veuillez les faire parvenir au siège de la ZIDA au plus tard mercredi 27 octobre 2021 par mail)

Rappel statutaire :

- Le vote par correspondance n'est pas admis
- Le vote par procuration n'est pas admis

TITRE II – Article 3 - § des Statuts :

L'assemblée générale se compose des représentants des associations membres du comité départemental à raison d'un représentant par association. Les représentants des associations sont les présidents des clubs affiliés ou des membres du club mandatés par le président dudit club. (Utiliser alors le mandat ci-joint). Les représentants doivent être licenciés à la fédération au jour de l'assemblée générale.

Ceyrat, le 18 octobre 2021

Le Président,

Luc PRADIER